

Demande de codes pour un accès sécurisé au site www.lamutuelle.org

Membre no. : _____ Organisation : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse privée : _____

Adresse professionnelle : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Conditions

1. Seul le membre peut faire la demande et obtenir un accès sécurisé.
2. L'identification à l'égard de La Mutuelle ne se fait pas par le contrôle de la signature. En lieu et place, le/la soussigné(e) se légitime par des codes d'accès telles que l'utilisateur, le mot de passe et la grille. Toute personne en mesure de se légitimer correctement de cette manière a ainsi accès aux données sécurisées. Toutes les opérations fondées sur une vérification correcte de la légitimation par le système sont considérées comme effectuées par le membre.
3. Les codes d'accès doivent être gardés secrets et n'être en aucun cas divulgués ou donnés à des tierces personnes. Comme il existe plusieurs codes d'accès, ceux-ci doivent être conservés séparément les uns des autres.
4. Lorsqu'il y a lieu de supposer qu'une tierce personne a eu connaissance des codes d'accès, le membre doit immédiatement demander le changement et la suppression des codes d'accès. La perte d'un code doit être annoncée dans les plus brefs délais. Les risques liés à l'emploi des codes pendant ce délai sont supportés par le membre.
5. Toute responsabilité de La Mutuelle est exclue pour les dommages dus à des erreurs de transmission, à des dommages consécutifs à un dérangement (travaux de maintenance) des défauts et incidents techniques.
6. Les informations fournies par le système informatique ne garantissent pas l'exactitude ni le caractère complet des informations et communications. En particulier, les données relatives aux comptes (soldes, relevés, prêts) sont considérées comme provisoires et ne lient pas La Mutuelle, sauf s'il en est fait état.
7. La Mutuelle et le membre peuvent en tout temps résilier l'accès sécurisé. La Mutuelle peut le faire dans les cas où le membre n'a pas utilisé les codes dans un délai de 12 mois, si elle juge que les intérêts et la sécurité du membre ne sont plus assurés (malveillance, pertes répétées de codes).
8. Les membres doivent prendre les mesures nécessaires de protection de leur outil informatique afin de ne pas laisser des tiers y accéder (logiciel antivirus et firewall à jour). Si le membre enregistre des données sur un disque dur ou autre support, il en sera responsable et devra prendre les mesures nécessaires à leur protection.
9. Toute demande de réinitialisation de codes est facturée.

Je, soussigné(e), demande par la présente à pouvoir bénéficier d'un accès sécurisé via internet. Je confirme avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus, les accepte et m'engage à les respecter.

Lieu/Date : _____ Signature : _____